Règlement relatif au processus de pilotage et aux organes décisionnels du MSdS

Le présent règlement est adopté par l'Assemblée des délégué·e·s 2025 et entre en vigueur le 23 novembre 2025.

1 Cadre idéologique et juridique

Le cadre idéologique et juridique constitue la **base de toutes les actions et activités du Mouvement Scout de Suisse**.

Le cadre idéologique décrit – de manière valable à long terme – ce qu'est le Mouvement scout. Ce cadre idéologique comprend **la mission, la vision et les fondements du scoutisme**. Ces documents définissent notre conception fondamentale du scoutisme ainsi que les contenus et les valeurs que nous défendons.

Les **statuts** constituent la base juridique la plus importante et forment le fondement juridique du MSdS.

La chaîne de processus relative au **processus de pilotage** concerne la direction du MSdS et la manière dont le MSdS passe de sa mission et de sa vision à un résultat concret (= pilotage). Le processus de pilotage montre ainsi comment le MSdS se développe sur la base de ses fondements idéologiques et juridiques. La participation est importante à toutes les étapes du processus : toutes les parties prenantes concernées peuvent et doivent y contribuer.

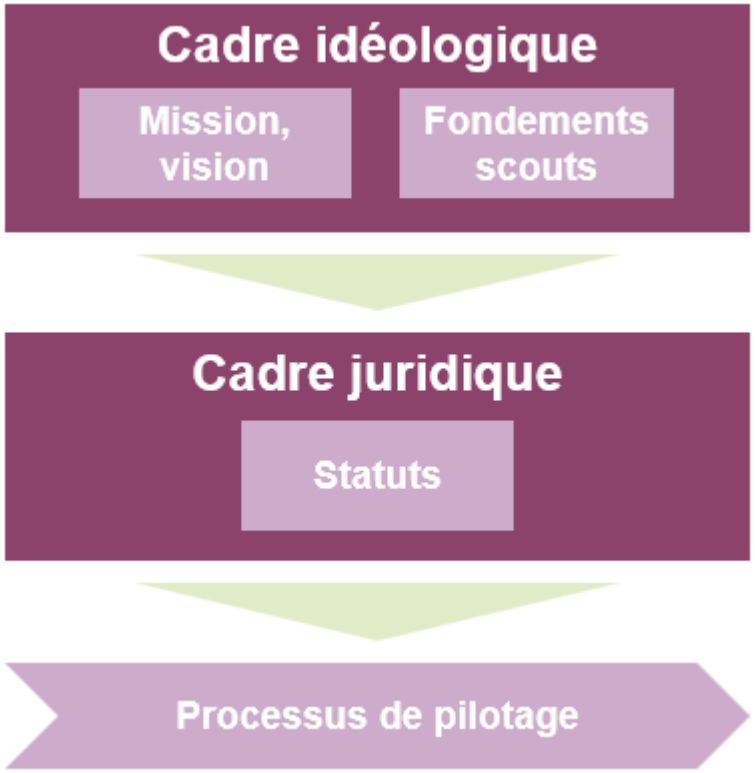

2 Processus de pilotage du MSdS

Activité / Description	Créer une image cible du MSdS : À quoi doit ressembler le mouvement scout à l'avenir et sur quoi voulons-nous mettre l'accent lors de la prochaine période stratégique ?	Concrétisation de la vision pour la prochaine période stratégique	Concrétisation des points forts stratégiques et de la base en vue de l'adoption des objectifs lors de l'AD	Élaboration et mise en œuvre de mesures	Rapport annuel sur la réalisation des objectifs dans le domaine des tâches et des finances
Input	Mission et vision existantes, analyses, statistiques, enquêtes	Vision	Points forts stratégiques et base	Objectifs opérationnels et budget	Mesures et résultats de la mise en œuvre
Produit / Output	**Nouvelle mission et nouvelle vision**	**Points forts stratégiques et base**	**Objectifs opérationnels et budget**	**Mesures et résultats de la mise en œuvre**	**Rapport annuel / comptes annuels**
Durée de validité du produit	Env. 10 - 15 ans	5 - 10 ans	Environ 4 ans, dont une année plus détaillée	Dépend de la tâche / du projet, conformément aux objectifs opérationnels et à la planification des ressources	1 an
Fréquence de révision	En cas de besoin	En cas de besoin	Adaptation annuelle (continue) avec planification détaillée pour l'année suivante	Consultation annuelle lors de la Conférence fédérale	Annuelle
Responsabilité pour le processus	Comité	Comité	Comité	Maîtrise fédérale	Comité
Décision (adoption / consultation)	Assemblée des délégué·e·s	Assemblée des délégué·e·s	Assemblée des délégué·e·s	Consultation à la Conférence fédérale	Assemblée des délégué·e·s

3 Explication des termes

Mission : Elle décrit « la raison d'être », elle répond à la question : « Pourquoi existons-nous ? ».

Vision : Elle décrit ce que nous voulons atteindre grâce à la stratégie. Elle répond à la question : « Que voulons-nous atteindre au cours des une à deux prochaines périodes stratégiques ? ».

Points forts stratégiques et base : Ils découlent de la mission et de la vision et définissent l'orientation générale pour les 5 à 10 prochaines années. La stratégie s'applique à l'ensemble du MSdS, c'est-à-dire à tous ses niveaux (niveau fédéral, association cantonale y compris régions/districts, et groupes).

Objectifs opérationnels et budget : Les objectifs opérationnels donnent lieu à des mesures concrètes (activités opérationnelles et projets) pour les quatre années à venir ; les ressources nécessaires à leur réalisation sont inscrites au budget.

Mesures : Il s'agit des activités opérationnelles et des projets qui découlent des objectifs opérationnels. Une mesure peut par exemple consister en l'élaboration d'un concept, d'un événement, d'une brochure, d'un outil, d'une solution technique, d'un objet ou d'une évaluation. Les produits/résultats obtenus sont appelés « résultats de la mise en œuvre ».

Rapport annuel / comptes annuels : Rapport sur la réalisation des objectifs opérationnels et l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures ainsi que sur les ressources financières investies.